



Rentrée Septembre 2017 : Conditions d'inscription

Avant de saisir un dossier de pré-inscription sur ce site, veuillez prendre connaissance des conditions suivantes, relatives à la pré-inscription puis à l'inscription.

1. INSCRIPTION, PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Important : Après la pré-inscription en ligne obligatoire, les familles doivent déposer, au service des inscriptions du Lycée international Jean-Mermoz, un dossier complet de l'élève (cf procédure d'inscription).

Admission en maternelle

> Pour être admis en toute petite section (TPS), les enfants doivent avoir atteint l'âge de 2 ans le jour de la rentrée et être prêts physiquement (propreté) à la fréquentation de la maternelle (le port de la couche n'est pas envisageable). Pour la rentrée de septembre 2017, il s'agit donc des enfants nés avant le **1er septembre 2015**.

> Pour être admis en PS, MS et GS, les élèves doivent avoir atteint au **31 décembre 2017** respectivement l'âge de 3 ans, 4 ans, 5 ans et avoir également acquis la propreté.

Admission du CP au CM2 et au secondaire :

Cas n°1 : l'admission est conforme à la décision prise par l'établissement scolaire d'origine (décision du dernier conseil de classe) si l'élève est scolarisé en **2016-2017** :

- o dans un établissement scolaire en France du secteur public (ou CNED) ou du secteur privé sous contrat.
- o dans un établissement scolaire hors de France qui soit homologué* (pour le niveau concernant l'élève).

(*) Attention : *Plusieurs établissements à l'étranger ne sont homologués que pour certains niveaux seulement.*

Cas n°2 : l'admission pour les élèves scolarisés en **2016-2017**, dans un établissement non homologué, est soumise à la condition de réussir à un test écrit d'évaluation de niveau (du CE1 au CM2), qui tient compte du fait que le Lycée international Jean-Mermoz accueille des enfants non francophones.

Le 1^{er} test est prévu le samedi le 08 avril 2017. Frais de test : 20.000 FCFA payable à la Bicici, seulement après l'admission du dossier pour le test d'entrée.

NB : **L'admission est fonction du nombre de places disponibles par niveau.**

2. DROITS DE SCOLARITE et AUTRES FRAIS

Le règlement financier 2017-2018 est disponible sur le site et à l'administration du lycée.

Rentrée Septembre 2017: Procédure d'inscription

Etape1 : Préinscription en ligne (assistance possible au bureau des inscriptions du lycée)

- A partir du site du lycée : www.lijmermoz.org, cliquer sur « [préinscription en ligne](#) »
- Bien lire les conditions de préinscription et accepter
(en cliquant sur le petit carré vide et sur la disquette au bas de la page)
- Renseigner chaque page l'une après l'autre et enregistrer au fur et à mesure
(en cliquant sur la disquette au bas de chaque page)
- Valider la préinscription (en déplaçant le carré gris dans le cadre « cible »)
- Imprimer la fiche PDF et la signer
- Joindre à cette fiche les pièces à fournir et se rendre au bureau des inscriptions (cf Etape2).

Etape2 : Dépôt du dossier au bureau des inscriptions

- La fiche PDF signée
- Une photocopie des bulletins trimestriels (secondaire) ou du livret de compétences ou d'évaluation (primaire) de l'année en cours
- 3 photos d'identité de l'élève du même tirage
- Une photocopie du livret de famille ou un original de l'extrait de l'acte de naissance de l'élève
- Pour la classe de Tle, la preuve de l'inscription aux épreuves anticipées du baccalauréat
- Pour les classes d'examen (3ème, 1ère, Tle) la photocopie d'une pièce d'identité de l'élève valable au moins jusqu'au 31 juillet 2018
- Une photocopie du passeport ou de la CNI (en cours de validité) du père et de la mère
(ou du tuteur légal : une procuration légale obligatoire est à fournir)
- Le justificatif de l'autorité parentale pour les parents séparés, divorcés ou pour le tuteur légal
- *Le règlement financier paraphé (dernière page à déposer avec le reste du dossier)
- *Le règlement intérieur paraphé (dernière page à déposer avec le reste du dossier)
- *La fiche médicale confidentielle avec une photocopie du carnet de vaccinations (sous pli fermé)
- *La fiche médicale d'urgence
(*) Documents à télécharger sur notre site : www.lijmermoz.org et à **REmplir LISIBLEMENT**

Seuls les dossiers complets seront recevables.

Une réponse vous sera communiquée par téléphone / par mail sous 72 heures.

Etape3 : Paiement et compléments de dossier

En cas d'admission du dossier, déposer :

1. A la comptabilité (par mail : comptabilite@lijmermoz.org), le justificatif du paiement
2. Au bureau des inscriptions, les pièces complémentaires obligatoires suivantes :
 - **Le certificat de radiation (exeat) de l'établissement d'origine**
(dès la confirmation de l'inscription par le paiement)
 - **Une photocopie de la décision d'orientation (avis de passage) du dernier conseil de classe**, de l'établissement d'origine (au plus tard le 30 juin 2017).
 - **Un N° de téléphone valide en Côte-d'Ivoire.**

HORAIRE : Le bureau des inscriptions reste ouvert, et se tient à votre disposition tous les jours :
du lundi au vendredi de 07h30 à 14h00.

NB : La présence effective d'au moins un des parents pour le dépôt du dossier est vivement recommandée.

Le Service des inscriptions